

# CONVENTION

## Inscription Artiste aux « **JardiFoliz 2017** »

**Préambule.** La présente convention est établie entre :

M., Mme : .....

Demeurant : .....

Tél : ..... mail : .....

**NOM ARTISTE**  par défaut le nom ci-dessus, sinon  précisez : .....

Ci-après dénommé(e) **L'ARTISTE**

et

**LE CERCLE DES JARDINIERS** Association régie par la loi de 1901, enregistrée à la Préfecture du Calvados le 06 janvier 2001 sous le numéro 210, domiciliée au **52 rue du Point du Jour – 14470 Courseulles-sur-Mer et représentée par Mr Gérard Jambin** en sa qualité de président, ci-après dénommée **L'ORGANISATEUR**.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'organisation par **L'ORGANISATEUR**, avec le concours de **L'ARTISTE**, d'une manifestation dénommée « JardiFoliz », qui aura lieu à Courseulles-sur-Mer, les **samedi 27 et dimanche 28 Mai 2017**.

**Article 1.** **L'ARTISTE** s'engage à prêter son concours aux « JARDIFOLIZ », en exposant ses œuvres au public dans un jardin du circuit – 14470 Courseulles-sur-Mer, pendant toute la durée de la manifestation. Le jardin, ainsi nommé ci-après, peut être un jardin ou tout autre espace extérieur privatif ou public. Le jardin sera désigné par le **CERCLE DES JARDINIERS**.

**Article 2.** Au cours de cette exposition, **L'ARTISTE** est libre de vendre ou céder tout ou partie de ses œuvres au public, aux prix qu'il aura fixés, sans que **L'ORGANISATEUR** puisse prétendre à une quelconque rétribution sur le produit des ventes, sous quelque forme que ce soit.

**Article 3.** **L'ARTISTE** s'engage à respecter la propreté et le bon état des lieux mis à sa disposition par ses hôtes et à n'y commettre aucune dégradation. De plus, **L'ARTISTE** devra produire en annexe des présentes une attestation d'assurance valide portant les nom et adresse de son assureur, ainsi que le numéro de sa police d'assurance de responsabilité civile. **L'ARTISTE** procédera lui-même à l'accrochage et au décrochage de ses œuvres sur les supports (stands, chevalets, tables....) qu'il aura fournis en accord avec le propriétaire des lieux. Pour ce faire, **L'ARTISTE** se conformera strictement aux horaires établis par **LE CERCLE DES JARDINIERS**, et qui feront l'objet d'un accord ultérieur.

**Article 4.** Durant toute la durée de la manifestation, les œuvres exposées restent sous l'entière responsabilité de **L'ARTISTE**, n'engageant en aucune façon la responsabilité du **CERCLE DES JARDINIERS**. **L'ARTISTE** prend en charge tous les risques de vols, incendie et dégâts quelconques sur ses œuvres. Pendant les horaires d'ouverture au public, **L'ARTISTE** est tenu d'assurer lui-même l'accueil du public, la surveillance de ses œuvres, et les éventuelles transactions concernant ces dernières. **Les transports et repas de L'ARTISTE restent à sa charge**. Cependant, tous les artistes sont invités à participer au banquet festif et musical qui sera organisé le samedi soir (seules les boissons seront payantes). Une confirmation d'inscription leur sera demandée ultérieurement.

**Article 5.** Outre les expositions, la manifestation visée par les présentes prévoit l'organisation d'animations de toutes sortes : buvette(s), repas, contes, lectures publiques, concerts, sans que cette liste soit limitative. **L'ARTISTE** s'engage à ne former aucun obstacle à ces animations, y compris celles qui pourraient avoir lieu à proximité de son lieu d'exposition.

**Article 6.** Une participation aux frais d'organisation, d'un montant forfaitaire de 10 (dix) euros, sera acquittée par **L'ARTISTE** au moment de la signature des présentes, ainsi qu'un chèque de caution, d'un montant de 50 (cinquante) euros, qui sera rendu à l'artiste au moment de son installation. Le Cercle des Jardiniers se réserve le droit de l'encaisser en cas de défection de l'artiste.

**Article 7.** L'Association **LE CERCLE DES JARDINIERS** est libre d'annuler ou de reporter la manifestation dénommée « JARDIFOLIZ » à tout moment, et pour quelque motif que ce soit. Dans ce cas, elle remboursera à **L'ARTISTE** sa participation de 10 euros, sans qu'aucune autre compensation ne puisse être exigée par

L'ARTISTE. Par ailleurs, L'ORGANISATEUR est libre de renoncer à tout moment à l'exposition de tout ou partie des œuvres de L'ARTISTE, notamment s'il juge que ces œuvres peuvent être interprétées comme discriminatoires, incitatives à la haine raciale (ou à tout autre crime ou délit), ou pornographiques, sans que cette liste soit limitative. Dans ce cas, L'ORGANISATEUR en informera simplement L'ARTISTE, sans qu'il soit nécessaire d'expliquer ou de justifier cette décision.

**Article 8.** D'une manière générale, L'ARTISTE et L'ORGANISATEUR s'efforceront de travailler dans un esprit constant d'échanges, de coopération, de bonne humeur et de convivialité. En cas de désaccord sur les présentes ou sur tout autre point concernant l'organisation des « JARDIFOLIZ », les deux parties conviennent d'épuiser toutes les voies de recours amiable avant toute autre démarche. Si le litige persiste, L'ARTISTE et L'ORGANISATEUR s'en remettent à l'arbitrage des Tribunaux de Caen.

Fait à ....., le .....

**L'ARTISTE**

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

**L'ORGANISATEUR**

Le Cercle des Jardiniers

- Envoyer un exemplaire signé, MERCI de garder une copie de cette convention
- Si votre dossier est retenu : une confirmation d'inscription artiste vous sera envoyée
- Si votre dossier n'est pas retenu : nous vous en informons au plus tard le **01 Mai 2017** (les 2 chèques vous seront retournés à votre adresse)



**Convention à envoyer à :**

**Nicole Busnel 52 rue du Dr Tourmente 14 470 COURSEULLES-sur-MER**

Chèques à ordre de : **LE CERCLE DES JARDINIERS**

## DEMANDE d'INSCRIPTION

M. Mme .....

Demeurant .....

.....

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> A déjà exposé aux Jardifoliz     | <input type="checkbox"/> Parraine un nouvel artiste : ..... |
| <input type="checkbox"/> A déjà exposé aux Jardifoliz     | <input type="checkbox"/> Pas de parrainage                  |
| <input type="checkbox"/> N'a jamais exposé aux Jardifoliz | <input type="checkbox"/> est parrainé par : .....           |

Demande son inscription en sa qualité d'artiste exposant pour la manifestation des **samedi 27 et dimanche 28 Mai 2017.**

- S'acquitte de la somme de 10 euros par :  espèces /  chèque n° .....
- Fournit un chèque de caution de 50 euros qui lui sera redonné soit le jour de l'installation, soit à partir du **27 mai 2017** en cas de rejet
- a produit l'attestation de responsabilité civile n°..... Compagnie : .....

Case à cocher  : Clic droit « Propriétés » et cocher « Case Activée »